Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
15 avril 2019
Français
Original : anglais

Comité des programmes et des budgets
Trente-cinquième session
Vienne, 14-16 mai 2019

Listes des États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI

Note du Secrétariat

Le présent document, qui remplace le document PBC.35/15, contient des informations actualisées sur les listes d'États figurant à l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI au 1er avril 2019.

1. On trouvera ci-après les listes d'États insérées par le Dépositaire dans l'Annexe I de l'Acte constitutif de l'ONUDI, publiées sous la cote UNIDO/GC.1/3. Conformément à l'Annexe I de l'Acte constitutif, les listes d'États à insérer dans cette annexe par le Dépositaire (le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) sont celles qui ont été établies par l'Assemblée générale des Nations Unies aux fins du paragraphe 4 de la section II de sa résolution 2152 (XXI) et qui étaient valables à la date de l'entrée en vigueur de l'Acte constitutif, c'est-à-dire le 21 juin 1985.

2. Au 1er avril 2019, 170 États étaient Membres de l'ONUDI, dont 167 figurent sur les listes d'États à insérer par le Dépositaire à l'Annexe I de l'Acte constitutif (voir au verso). Les États Membres suivants ne sont encore inscrits sur aucune de ces listes :

États	**Date d'adhésion**
Antigua-et-Barbuda	1er avril 2019
Kiribati	9 février 2016
Micronésie (États fédérés de)	7 mars 2019

Conformément au paragraphe 1 de l'Annexe I de l'Acte constitutif, si un État qui n'est pas visé dans l'une quelconque des listes devient Membre de l'ONUDI, la Conférence générale décide, après des consultations appropriées, sur laquelle de ces listes ledit pays doit être inscrit.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.19-02381 (F) 080519 090519

Merci de recycler

A. États figurant dans la liste A

Afghanistan
Afrique du Sud
Algérie
Angola
Arabie saoudite
Bahreïn
Bangladesh
Bénin
Bhoutan
Botswana
Burkina Faso
Burundi
Cabo Verde
Cambodge
Cameroun
Chine
Comores
Congo
Côte d'Ivoire
Djibouti
Égypte
Émirats arabes unis
Érythrée
Eswatini
État de Palestine
Éthiopie
Fidji
Gabon
Gambie (République islamique de)
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Guinée équatoriale
Îles Marshall
Inde
Indonésie
Iran (République islamique d')
Iraq
Jordanie
Kazakhstan
Kenya
Kirghizistan
Koweït
Lesotho
Liban
Libéria
Libye
Madagascar
Malaisie
Malawi
Maldives
Mali
Maroc
Maurice
Mauritanie
Mongolie
Mozambique
Myanmar
Namibie
Népal
Niger
Nigéria
Oman
Ouganda
Ouzbékistan
Pakistan
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Philippines
Qatar
République arabe syrienne
République centrafricaine
République de Corée
République démocratique du Congo
République démocratique populaire lao
République populaire démocratique de Corée
République-Unie de Tanzanie
Rwanda
Samoa
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Somalie
Soudan
Sri Lanka
Tadjikistan
Tchad
Thaïlande
Timor-Leste
Togo
Tonga
Tunisie
Turkménistan
Tuvalu
Vanuatu
Viet Nam
Yémen
Zambie
Zimbabwe

B. États figurant dans la liste B

Allemagne
Autriche
Chypre
Espagne
Finlande
Irlande
Israël
Italie
Japon
Luxembourg
Malte
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Suède
Suisse
Turquie

C. États figurant dans la liste C

Argentine
Bahamas
Barbade
Belize
Bolivie (État plurinational de)
Brésil
Chili
Colombie
Costa Rica
Cuba
Dominique
El Salvador
Équateur
Grenade
Guatemala
Guyana
Haïti
Honduras
Jamaïque
Mexique
Nicaragua
Panama
Paraguay
Pérou
République dominicaine
Sainte-Lucie
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Vincent-et-les Grenadines
Suriname
Trinité-et-Tobago
Uruguay
Venezuela (République bolivarienne du)

D. États figurant dans la liste D

Albanie
Arménie
Azerbaïdjan
Bélarus
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Croatie
Fédération de Russie
Géorgie
Hongrie
Macédoine du Nord
Monténégro
Pologne
République de Moldova
Roumanie
Serbie
Slovénie
Tchéquie
Ukraine